



Quelle attente suite à un dépôt de plainte ?

Par **Abbel**, le **13/01/2015** à **19:22**

Bonsoir,

Je suis président d'une association qui a été victime d'un vol avec effraction d'un matériel informatique. Peu avant Noël, j'ai retrouvé ce matériel en vente dans un magasin de vente d'occasion (numéros de modèle et de série absolument identique à ceux mentionnés sur la facture d'achat: il n'y a aucun doute). J'ai donc déposé plainte à la police en signalant toutes les informations utiles pour lui permettre de mener son enquête : La copie de la pièce d'identité de vendeur et le livre de police du commerçant contient toutes les données utiles pour remonter rapidement au vendeur de ce matériel au magasin de revente de matériel d'occasion. Les informations sont suffisantes et claires. Le commerçant a eu consigne de la part de la police de conserver ce matériel.

Je me suis entendu dire par la police qu'il fallait que j'ai de la patience pour, notamment récupérer notre matériel et plus généralement avoir une réponse du procureur. Pourquoi tant d'attente alors que les éléments évidents sont à portée d'examen pour régler rapidement cette affaire. Je ne comprends pas et suis fort surpris par tant de lenteur à réagir. Qu'est-ce qui explique cette durée ? Que me conseillez-vous ? Ecrire au procureur ? Un autre choix ? Merci de votre réponse.

Respectueusement.

Abbel